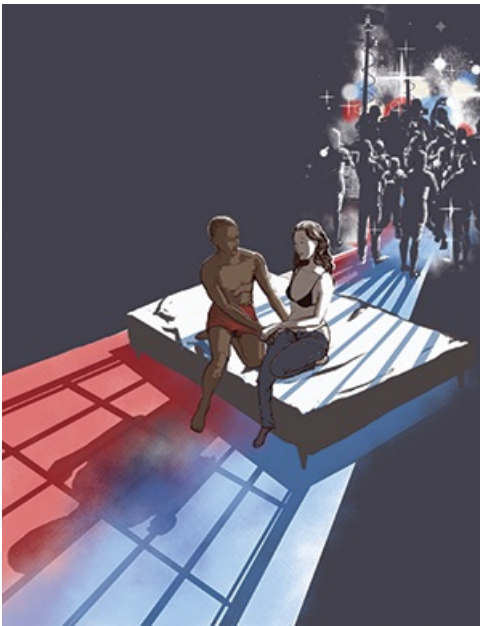


De *Vision Positive*, Été 2017

Histoires biaisées

Au Canada, le non-dévoilement de votre statut VIH à un partenaire sexuel peut, dans certaines circonstances, constituer un crime. Des reportages médiatiques sur des personnes poursuivies pour n'avoir pas dévoilé leur statut montrent des hommes noirs accusés en nombre disproportionné. Quel impact cela a-t-il sur les communautés africaines, caraïbéennes et noires? **Sané Dube** enquête.

par Sané Dube



« En un mot, c'est déshumanisant. » Robert Bardston parle de la couverture médiatique de cas de non-dévoilement du VIH. J'ai participé depuis quelques mois à des conversations poignantes, inspirantes et parfois déchirantes, au sujet de la criminalisation du non-dévoilement du VIH. J'essaie de comprendre l'impact des reportages présentés dans les médias généraux sur les personnes africaines, caraïbéennes et noires (ACN) aux quatre coins du pays. Robert et moi sommes au téléphone, une longue distance sépare son Medicine Hat de mon Toronto. Il est tôt et sa voix porte encore quelques signes de sommeil.

Il soupire lourdement et poursuit : « C'est déshumanisant de se voir marqué comme déviant, dans l'œil du public, et en particulier dans les médias. » Robert, un militant du VIH et coprésident du [Réseau national sur le VIH/sida et les communautés noires, africaines et caraïbes \(CHABAC\)](#), vit avec le virus depuis 1988.

Dans une conversation édifiante, nous explorons comment on se sent lorsque l'on voit et entend des nouvelles concernant des personnes criminalisées pour n'avoir pas dévoilé leur statut VIH avant le sexe. Nous passons par toutes les étapes du fardeau émotionnel que cela peut entraîner et par les émotions complexes qu'elle suscite. Robert dit que les personnes vivant avec le VIH sont traitées comme des parias, et que les personnes noires vivant avec le VIH sont à la fois victimes de la stigmatisation du VIH et du racisme débilisant dont sont empreints les reportages.

Tout au long de notre entretien, il juxtapose deux éléments clés de son identité — son statut de personne vivant avec le VIH et son identité de personne noire vivant au Canada. Comme Robert le fait remarquer, les personnes ACN vivant avec le VIH ont des préoccupations pressantes et uniques en ce qui concerne la criminalisation du non-dévoilement du VIH. Afin de comprendre réellement à quel point cet enjeu a des impacts sur les individus et les

communautés, nous devons comprendre d'abord ce que cela signifie d'être dans ces deux situations. Pour comprendre ce moment dans le temps, nous devons l'examiner dans le contexte.

Les premières accusations visant des personnes n'ayant pas dévoilé leur statut VIH remontent à la fin des années 1980. Depuis 1989, plus de 180 personnes séropositives ont été poursuivies au Canada pour n'avoir pas dévoilé leur statut à des partenaires sexuels. L'augmentation marquée du nombre de cas depuis 2004 s'est accompagnée d'une sévérité croissante du type d'accusations criminelles déposées contre des personnes vivant avec le VIH.

Aujourd'hui, l'accusation est généralement celle d'agression sexuelle grave — une accusation lourde, passible de conséquences potentiellement sérieuses. Une personne déclarée coupable d'un tel chef d'accusation peut être inscrite au registre des délinquants sexuels et condamnée à l'emprisonnement à perpétuité. Dans le cas d'un accusé qui est un immigrant au Canada, il risque la déportation.

Dans toutes mes conversations, l'année 2012 revient maintes fois comme un tournant. C'est l'année où la Cour suprême du Canada a tranché deux affaires qui ont attiré beaucoup d'attention. La Cour avait été invitée à clarifier les conditions dans lesquelles des personnes vivant avec le VIH pouvaient être l'objet d'accusations criminelles pour n'avoir pas dévoilé leur statut VIH à des partenaires sexuels. Au Canada, l'obligation juridique de dévoilement du statut VIH a été établie à la fin des années 1980, mais en 2012 la Cour était amenée à déterminer comment l'utilisation d'un condom et l'élément d'une faible charge virale pourraient moduler la responsabilité criminelle dans des affaires de non-dévoilement.

En 2012, l'épidémie mondiale du VIH arrivait au début de sa troisième décennie. Vu les progrès formidables dans la compréhension de la biologie de la transmission du VIH, les militants espéraient que la plus haute cour du pays saisisse l'occasion et intègre dans les procédures judiciaires les plus récentes preuves scientifiques concernant le risque de transmission du VIH établissant que le port de condoms et le maintien d'une faible charge virale réduisent considérablement le risque. Dans une décision de 1998, la Cour avait établi que les personnes vivant avec le VIH avaient une obligation juridique de dévoiler leur statut VIH avant une relation sexuelle susceptible de poser un « risque important » de transmission. La définition de cette expression par la Cour était vague et manquait de clarté; et les défenseurs des droits espéraient que le jugement en 2012 clarifie le droit.

Mais la loi est devenue plus stricte. Depuis, les personnes vivant avec le VIH sont obligées de dévoiler leur statut avant une relation sexuelle comportant une « possibilité réaliste » de transmission du VIH. Le problème est qu'une possibilité réaliste incluait des situations où le risque est minime, voire nul. Des critiques ont affirmé que le jugement constituait un recul et réduisait les droits des personnes vivant avec le VIH.

À mesure que d'autres affaires ont été tranchées par la plus haute cour du pays, leurs jugements ont été disséqués dans la cour de l'opinion publique. Une affaire concernait un homme noir accusé de n'avoir pas dévoilé son statut VIH à quelques partenaires sexuelles. Le VIH n'a été transmis à aucune de ses partenaires, mais l'homme a été l'objet de six chefs d'accusation d'agression sexuelle grave.

Lorsque la Cour suprême a rendu son jugement phare, il était devenu courant d'entendre des propos dangereux et néfastes à propos du VIH, et en particulier à propos d'hommes ACN vivant avec le VIH. Certains des procès les plus discutés pendant cette période concernaient des hommes noirs; en conséquence, il y a eu un phénomène troublant de fusion entre la race noire et la déviance criminelle.

En rétrospective, les personnes vivant avec le VIH et les défenseurs des droits affirment que la couverture populaire des procès criminels pendant cette période a été uniformément faible, catalysant la stigmatisation et faisant reculer l'éducation et la connaissance des faits scientifiques sur le VIH. La couverture a normalisé un langage qui dépeint les personnes vivant avec le VIH comme étant par nature trompeuses et dangereuses pour le public; et le point de mire disproportionné sur les personnes ACN surtout sur les hommes noirs, présentait une histoire singulière et dangereuse.

Le fusionnement de stéréotypes négatifs à l'identité noire n'est pas chose nouvelle. Les personnes et

communautés noires y font face au quotidien. Dans une autre conversation édifiante, Shannon Ryan, directeur général de [Black CAP](#) (Black Coalition for AIDS Prevention), me dit : « Être noir, au Canada, signifie quelque chose. Systématiquement et institutionnellement parlant, cela signifie quelque chose — peu importe que vous débarquiez d'un avion ce matin ou que votre famille soit ici depuis les années 1700. J'essaie de rappeler aux personnes avec lesquelles je travaille que notre race noire est un trait qui mérite d'être célébré et qui englobe notre force et notre solidarité. Mais dans le monde, au-delà de ces portes, être noir peut inclure également de se heurter au racisme anti-noir et de connaître la marginalisation, l'oppression et la vulnérabilité. » Les scénarios contemporains de cette criminalisation de personnes noires qui ne dévoilent pas leur statut VIH sont fondés sur ces conceptions problématiques et étouffantes, et ils les renforcent en retour.

Tout aussi étouffante est la criminalisation que les communautés noires vivent de façon générale. Les personnes noires sont fortement surreprésentées dans les prisons canadiennes. En 2015, le [Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada](#) a souligné que le taux fédéral d'incarcération des personnes ACN au Canada, est trois fois plus élevé que leur taux de représentation dans la population générale.

« La criminalisation du non-dévoilement du VIH est une autre façon de criminaliser et de déchirer nos communautés », dit Ciann Wilson, professeure adjointe à l'Université Wilfred Laurier qui travaille avec des communautés ACN et autochtones afin de répondre au VIH. « Le VIH suit les sillons des iniquités qui existent; et la criminalisation des personnes vivant avec le VIH aliène encore davantage des communautés déjà confrontées au racisme. »

Un vieil adage nous dit que nous comprenons le monde à travers les histoires que l'on raconte à son sujet. Des chercheurs ontariens ont analysé 1 680 articles de journaux canadiens publiés entre 1989 et 2015 au sujet d'affaires judiciaires concernant le non-dévoilement du VIH. Ils ont observé que 62 pour cent des articles concernaient des affaires impliquant des accusés qui étaient des immigrants noirs, alors que seulement 20 pour cent des 181 personnes accusées pendant cette même période étaient des hommes ACN. Ils ont conclu que les médias portent leur attention de façon disproportionnée sur les affaires impliquant des hommes noirs poursuivis en justice pour non-dévoilement de leur statut VIH.

« Ça ne fait aucun doute : les hommes noirs hétérosexuels en particulier sont surreprésentés dans les reportages sur ces affaires », dit le sociologue Eric Mykhalovskiy, qui fait partie de cette équipe de recherche. « Si vous décortiquez la couverture encore plus, la moitié de 1 680 articles a porté sur cinq accusés noirs. « Le fait que la couverture médiatique ait été si concentrée sur ces accusés conduit le public à s'imaginer que le non-dévoilement du VIH est un crime d'homme noir — alors que c'est faux », dit-il. « C'est un exemple éloquent d'une réalité claire et de longue date : les personnes noires sont surreprésentées dans les histoires de crimes. » [Pour lire le rapport au complet, *Callous, Cold and Deliberately Duplicious: Racialization, Immigration and the Representation of HIV Criminalization in Canadian Mainstream Newspapers*, cliquez [ici](#).]

La tendance médiatique mentionnée par Mykhalovskiy remonte à certains des premiers cas de non-dévoilement du VIH impliquant des hommes ACN au Canada. Dès les premières années, les articles abondaient de stéréotypes racistes au sujet des hommes noirs, de la masculinité et du genre. Ils évoquaient des images hypersexualisées d'hommes noirs transmettant le VIH avec malveillance à des partenaires qui ne se doutaient de rien — habituellement des femmes blanches. Fréquents étaient les grands titres décrivant un accusé comme un « prédateur » et les allusions aux souches « virulentes » de VIH présentes en Afrique.

Les mêmes tendances se dégagent de la couverture grand public contemporaine d'affaires de non-dévoilement du VIH impliquant des personnes ACN. « Bien des gens ne connaissent possiblement personne qui vit avec le VIH. Ils connaissent le VIH à travers les médias », explique Mykhalovskiy. « À l'examen des histoires racontées, on constate que le genre de savoir qui circule décrit les personnes vivant avec le VIH comme étant une menace, un danger considérable. C'est troublant. »

Les répercussions sont profondes. Le VIH est une vive préoccupation pour plusieurs communautés ACN au pays, et ces représentations médiatiques néfastes affectent les expériences des communautés et individus, en lien avec le VIH, de même que leurs réponses.

Prenons l'exemple de Linda, une femme qui vit avec le VIH depuis 2003. Elle habite en Colombie-Britannique, où elle

travaille avec des groupes qui soutiennent les personnes noires vivant avec le VIH. Linda est une révolution tranquille qui résiste à la simplification extrême des vies des personnes vivant avec le VIH. Pourtant, il est impossible de ne pas remarquer la fatigue qui pointe dans sa voix lorsqu'elle parle de l'impact des articles sur le non-dévoilement du VIH dans les vies des personnes vivant avec le VIH.

« La façon dont on parle de nous dans les médias, ça me donne le sentiment d'être sans valeur. C'est un énorme problème pour nous, personnes africaines vivant avec le VIH. Nous en parlons entre nous et nous avons peur. » Après une pause mesurée, elle dit : « Je trouve ça cruel. Ça nourrit la stigmatisation. Ça pousse les gens à l'écart plutôt que d'encourager les personnes vivant avec le VIH à se manifester et à parler de la stigmatisation. »

L'augmentation de la stigmatisation et de l'isolement est aussi une haute priorité pour les fournisseurs de services des organismes VIH. Ces organismes travaillent notamment à contrer les histoires problématiques racontées dans la presse populaire de la criminalisation du non-dévoilement. Ils travaillent avec diligence pour réorienter la conversation et ils font valoir la nécessité de lois qui ne contribuent pas à accentuer la marginalisation des personnes vivant avec le VIH. Ils affirment que la stigmatisation est un obstacle majeur à des réponses efficaces en matière de VIH.

Deux de ces organismes — Black CAP et le Conseil des Africains et Caraïbéens sur le VIH/sida en Ontario (CACVO) — ont leurs bureaux dans un édifice à l'allure banale, au centre-ville de Toronto. Les portes du vieil ascenseur s'ouvrent sur le quatrième étage. En entrant dans la salle d'attente, je suis consciente de la place unique que ces agences occupent dans la conscience canadienne et dans le monde des organismes VIH.

Les personnes ACN constituent moins de 3 pour cent de la population du Canada, mais 14 pour cent des cas d'infection à VIH. À cet égard également, les communautés ACN sont surreprésentées et affectées de manière disproportionnée. Mais en dépit de ces éloquentes statistiques, les organismes comme Black CAP et le CACVO, qui travaillent spécifiquement avec et pour les communautés ACN, sont rares et ils souffrent d'un manque de financement.

La situation représente un paradoxe — les communautés ACN sont surreprésentées parmi les personnes vivant avec le VIH et l'imagination populaire crée de fortes associations entre la race noire et le VIH, alors que les interventions conçues pour les communautés ACN sont limitées. Le VIH dans les communautés ACN est à la fois hyper visible et effacé.

La directrice générale du CACVO, Valérie Pierre-Pierre, commence notre échange par un commentaire sur la couverture des affaires de non-dévoilement du VIH. « Même si les procès à grande visibilité ne sont pas nécessairement représentatifs de la majorité des cas, les médias en font la couverture de façons qui diabolisent encore plus l'accusé. Ils suscitent des réactions négatives envers les personnes vivant avec le VIH, en particulier les hommes noirs. » Elle parle de récits qui présentent les personnes vivant avec le VIH comme des êtres malveillants qui transmettent le VIH à des partenaires qui ne se doutent de rien. Elle et d'autres intervenants d'organismes VIH soutiennent que ces représentations alimentent la désinformation et la stigmatisation — ce qui renforce la peur et, à terme, engendre des obstacles à la réponse au VIH dans les communautés ACN.

Le directeur général de Black CAP, Shannon Ryan, réfléchit pour sa part aux répercussions de jugements de la Cour suprême et à leur couverture dans les médias. « Cela ne nous aide pas dans notre travail. Cela n'incite pas à se faire dépister. Cela ne favorise pas le diagnostic. Ni l'atténuation de la stigmatisation. Cela déprécie notre travail. »

Alors que les sympathisants de la loi actuelle croient qu'elle aide à prévenir le VIH (que la peur d'être poursuivies fera en sorte que les personnes vivant avec le VIH prennent des précautions dans leurs relations sexuelles), plusieurs personnes sont d'avis que la criminalisation du non-dévoilement et les discours qui l'entourent deviennent des forces qui marginalisent les gens. Dans les communautés africaines, caraïbéennes et noires, ceci peut avoir un effet particulièrement néfaste et ravageur.

Quelques mois après mon premier entretien téléphonique avec Robert Bardston et plusieurs conversations plus tard, j'ai discuté avec des personnes vivant avec le VIH, des fournisseurs de services, des experts juridiques

ainsi que des chercheurs, à propos des répercussions du non-dévoilement du VIH sur les communautés ACN ainsi que des reportages à ce sujet. Certes, il s'agit d'un enjeu difficile et conflictuel. Or, au milieu de ce tourbillon, se trouvent des individus et groupes extraordinaires qui résistent et qui remettent en question la criminalisation et les scénarios néfastes au sujet de ces communautés.

Ils réclament une place et affirment la nécessité de raconter cette histoire autrement. Ils veulent que le récit commence par une reconnaissance de l'effet catalyseur que la violence structurelle et les représentations qui marginalisent les communautés africaines, caraïbéennes et noires, en termes de hausse des taux de VIH et, de fait, de criminalisation. Plusieurs veulent également faire savoir clairement que le système actuel ne sert pas les communautés qui sont déjà vulnérables.

En écoutant leurs témoignages de résistance, je me permets de commencer à rêver, à imaginer un système qui servirait mieux nos communautés.

Sané est née au Zimbabwe et a immigré au Canada. Elle vit à Toronto.

Pour en savoir plus sur la criminalisation du non-dévoilement, visitez le site Web du [Réseau juridique canadien VIH/sida](#).

Produit par:



La source canadienne
de renseignements sur
le VIH et l'hépatite C

555, rue Richmond Ouest, Bureau 505, boîte 1104
Toronto (Ontario) M5V 3B1 Canada
téléphone : 416.203.7122
sans frais : 1.800.263.1638
télécopieur : 416.203.8284
site Web : www.catie.ca
numéro d'organisme de bienfaisance : 13225 8740 RR

Déni de responsabilité

Toute décision concernant un traitement médical particulier devrait toujours se prendre en consultation avec un professionnel ou une professionnelle de la santé qualifié(e) qui a une expérience des maladies liées au VIH et à l'hépatite C et des traitements en question.

CATIE fournit des ressources d'information aux personnes vivant avec le VIH et/ou l'hépatite C qui, en collaboration avec leurs prestataires de soins, désirent prendre en mains leurs soins de santé. Les renseignements produits ou diffusés par CATIE ou auxquels CATIE permet l'accès ne doivent toutefois pas être considérés comme des conseils médicaux. Nous ne recommandons ni n'appuyons aucun traitement en particulier et nous encourageons nos utilisateurs à consulter autant de ressources que possible. Nous encourageons vivement nos utilisateurs à consulter un professionnel ou une professionnelle de la santé qualifié(e) avant de prendre toute décision d'ordre médical ou d'utiliser un traitement, quel qu'il soit.

CATIE s'efforce d'offrir l'information la plus à jour et la plus précise au moment de mettre sous presse. Cependant, l'information change et nous encourageons les utilisateurs à s'assurer qu'ils ont l'information la plus récente. Toute personne mettant en application seulement ces renseignements le fait à ses propres risques. Ni CATIE ni aucun de ses partenaires ou bailleurs de fonds, ni leurs personnels, directeurs, agents ou bénévoles n'assument aucune responsabilité des dommages susceptibles de résulter de l'usage de ces renseignements. Les opinions exprimées dans le présent document ou dans tout document publié ou diffusé par CATIE ou auquel CATIE permet l'accès ne reflètent pas nécessairement les politiques ou les opinions de CATIE ni de ses partenaires ou bailleurs de fonds.

L'information sur l'usage plus sécuritaire de drogues est offerte comme service de santé publique pour aider les personnes à prendre de meilleures décisions de santé et ainsi réduire la propagation du VIH, de l'hépatite virale et de toute autre infection. Cette information n'a pas pour but d'encourager ni de promouvoir l'utilisation ou la possession de drogues illégales.

La permission de reproduire

Ce document est protégé par le droit d'auteur. Il peut être réimprimé et distribué dans son intégralité à des fins non commerciales sans permission, mais toute modification de son contenu doit être autorisée. Le message suivant doit apparaître sur toute réimpression de ce document : *Ces renseignements ont été fournis par CATIE (le Réseau canadien d'info-traitements sida). Pour plus d'information, veuillez communiquer avec CATIE par téléphone au 1.800.263.1638 ou par courriel à info@catie.ca.*

© CATIE

La production de cette revue a été rendue possible grâce à une contribution financière de l'Agence de la santé publique du Canada.

Disponible en ligne à
<http://www.catie.ca/fr/visionpositive/ete-2017/histoires-biaisees>